SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ANDELLE

GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT DU HAMEAU DE CRESSENVILLE

SUR LA COMMUNE DE VAL D'ORGER

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

DECEMBRE 2017

Le bassin versant de l'Andelle, en particulier les sous-bassins constitués du territoire du hameau de Cressenville sur la commune de VAL D'ORGER, est sensible aux phénomènes de ruissellements, d'érosion des terres et d'inondations.

Inondation lors de l'orage du 2 juillet 2009

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre les inondations, le **Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle** souhaite réaliser des travaux de lutte contre le ruissellement et de protection de la ressource en eau sur le **sous-bassin versant du Hameau de Cressenville**, qui a connu différentes inondations d'habitations durant des épisodes orageux et certaines pluies hivernales (exemple du 2 juillet 2009 et des pluies de fin décembre 1999).

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement global cohérent à l'échelle du bassin versant.

Maître d'Ouvrage pétitionnaire	**Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle**
Représentant	Monsieur Laurent SMAGGHE, Président
Contact	Monsieur LELOUP Sébastien, animateur bassin versant

Le projet prend place sur le territoire communal de VAL D'ORGER (commune nouvelle au 1er janvier 2017, fusion de la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE ET DE GRAINVILLE. La surface d'étude est estimée à 50 hectares.

Le projet d'aménagements de gestion des ruissellements sur le bassin versant du Hameau de Cressenville sur la commune du VAL D'ORGER est soumis à autorisation environnementale unique au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau), en raison de l'impluvium concerné (> 20ha).

- ✓ **Le projet d'aménagement n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.**
- ✓ **Aucune zone d'inventaire ou réglementaire n'est répertoriée sur la zone d'étude.**
- ✓ **Le projet situé sur la commune de VAL D'ORGER est situé à plus de 3 km du site Natura 2000 : FR2300145 – La Forêt de Lyons.**
- ✓ **Le projet a intégré la qualité environnementale environnante dans sa conception : dimension éco-paysagère et respect du patrimoine végétal local (utilisation d'espèces rustiques).**

Le programme de travaux comprend **un ouvrage structurant** et leurs travaux connexes :

- Création d'un barrage enherbé ;
- Mise en place d'une noue d'amenée ;
- Création de fascines et de haies.

Type	Caractéristiques	
Barrage enherbé	**Volume = 3.500 m^3**	**Q_{fuite} = 40 l/s**
Noue d'amenée	**Longueur = 130 m**	**Profondeur = 0,40 m**
Protection vicennale		

Le coût prévisible des travaux pour réaliser le programme complet est de **134 300 € HT**.